

# COMPTE-RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 21 septembre 2011 à 19 h 00

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, TRALLI

Procurations : M. SARRAIL à M VERGES, MME TILHAC à Mme LARBRE,

Secrétaire de séance : Mme FERRATO

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

### ➔ Point création giratoire rue Bellevue

*Délibération pour l'attribution du marché « Maîtrise d'œuvre infrastructure en vue de l'aménagement d'un giratoire sur le RD15 »*

Monsieur le Maire rappelle que lors de la préparation du budget 2011, il a été décidé en séance le 9 février 2011 d'inscrire en dépense d'investissement la création d'un giratoire sur la RD 15 afin de sécuriser le carrefour.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse le 31/05/2011 pour le « marché de maîtrise d'œuvre infrastructure en vue de l'aménagement d'un giratoire sur la RD15. » Les entreprises ont déposé leurs offres et l'ouverture des plis a eu lieu le 24 juin à 18 h 30. Monsieur le Maire expose le résultat inscrit au procès verbal de la commission d'appel d'offres et l'analyse des offres réalisés en partenariat avec les services de la DDT.

N° du pli	Nom entreprise	Montant de l'offre H.T.
1	ECTAUR	7 800,00 €
2	RDI	8 500,00 €
3	SOLUTEN	10 000,00 €
4	ATEMO	3 900,00 €

Après examen de l'analyse des offres et délibération, les membres du Conseil Municipal attribuent à l'unanimité le marché au candidat moins disant à savoir ATEMO.

*Délibération pour le transfert de propriété dans le domaine public d'une parcelle nécessaire à la réalisation du giratoire*

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour le transfert de propriété dans le domaine public de la cession gratuite de 229 m<sup>2</sup> figurant à l'article 4 de l'arrêté du permis d'aménager n° 065 223 08 J 0002 autorisé le 05/12/2008 à la SARL SANZ.

Il rappelle que cette surface doit être utilisée pour la création du giratoire.

L'acte de transfert revêt la forme administrative comme le permet la procédure d'acquisition du Code général de la propriété des personnes publiques. Ce transfert intervient sans indemnité, éteint tout droit réel et personnel sur les biens et les équipements transférés.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à prononcer l'arrêté de transfert de propriété de la cession gratuite citée en objet.

Délibération pour le lancement des appels d'offres relatifs à la réalisation d'un giratoire rue Bellevue/rue de la Gespe/Las Baches

Monsieur Damien DAUTAN, adjoint au maire chargé du dossier, précise que le coût de réalisation du giratoire sera, comme prévu, de 100 000 € mais la création du chemin piétonnier jusqu'à l'impasse Bellevue, si elle est envisagée de manière durable, sera plus onéreuse que prévu.

Il précise également le coût de l'enfouissement des lignes EDF, TELECOM.. :

- 30 000 € si enfouissement sur la totalité (giratoire et chemin piétonnier)
- 18 000 € uniquement sur le giratoire

Après délibération, Monsieur le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres qui distinguera la rond point et le chemin piétonnier avec en option l'enfouissement des lignes.

---

### →Point assainissement

Monsieur Hadrien TRALLI, conseiller municipal en charge du dossier assainissement, précise que le rapport final de la Sogreah (bureau d'études diagnostic) tenant compte des diverses observations qu'il avait formulées est parvenu en mairie hier. Il examinera le contenu du rapport afin de préciser la conduite à tenir pour la suite du dossier.

---

### →Point CCAS

Monsieur Patrick PUJO, conseiller municipal en charge du CCAS, indique :

- sortie prévue le 15 octobre au pays basque
- repas des aînés : le dimanche 22 janvier (à confirmer)
- le service de téléassistance est actuellement en service sur la commune.

---

### →Eclairage public

- Plan quinquennal : poursuite de la rénovation rue de l'Agriculture et début lotissements.
- Renforcement de réseau : Délibération pour accord de financement en partenariat avec le SDE pour l'installation d'un transformateur rue de l'Agriculture.

## → Corvée communale

Monsieur Didier SEAS, adjoint en charge des travaux, propose d'organiser la corvée communale au printemps plutôt qu'en novembre.

---

## → Festival « Orgues à Horgues »

Madame Isabelle FERRATO, adjoint en charge du festival, fait le point sur l'organisation du festival et les animations prévues.

---

## → Utilisation nouvelle salle des fêtes

- précisions sur les états des lieux pour les locations
  - périodicité du nettoyage
  - Madame Chantal LARBRE, conseillère municipale, propose de rajouter une porte principale à l'entrée des toilettes afin de mieux les isoler de la salle.
- 

## → Questions diverses

- embauche en CAE (CDD) d'une employée pour le périscolaire
- délibération pour attribution de l'indemnité de conseil à Mme la Trésorière
- accord de principe à M et Mme SAGOLS pour leur vendre l'espace vert contigu à leur propriété
- reconduction de la convention avec Parlem (cours d'occitan écoles maternelle et primaire)
- subvention exceptionnelle à école primaire : 960 € pour une classe découverte en novembre à Arcachon (à inscrire budget 2012.)
- demande de M DUCLOS : la municipalité ne peut lui permettre l'utilisation du hangar communal qui est utilisé mais examine d'autres possibilités pour lui permettre l'extension de son entreprise.
- Mme Chantal LARBRE précise que la construction du columbarium débutera après Toussaint. La plaque située contre le mur où il doit s'appuyer est à déplacer. Envisager l'achat d'un système de fermeture automatique du cimetière (des vols y sont commis souvent.) Achat d'une stèle pour la « journée souvenir » des disparus du club de football.
- plantations à prévoir espace vert rue du Balaïtous
- M Eric CARRERE, conseiller municipal, signale que des travaux seront à faire impasse Bellevue désormais intégrée dans domaine public.
- Mme Marylène ROUILLON souligne que les panneaux d'information des manifestations laissés par des associations contre les feux et les panneaux de signalisation devraient être plus régulièrement retirés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

○○○○